



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/11

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
6 Décembre 2023		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 60
20 décembre 2023	En exercice : 77	Pouvoirs : 9 Votants : 69

**Objet : Délégation de Service Public (DSP) : Avenant n° 2 au contrat avec la société SEAO Veolia pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable de Wavignies**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents : MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MMES DESMEDT Yveline, GONTARCZYK Guy, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

Le contrat de délégation du service public d'eau potable qui a pris effet le 28 novembre 2011 entre la commune de Wavignies et la SEAO Veolia s'achève le 30 novembre 2023.

Les travaux d'interconnexion de la commune de Wavignies au captage de Gannes vont impacter le futur périmètre d'exploitation du service d'eau sur la commune. En effet, à l'issue des travaux, le captage de Wavignies sera comblé ; il sera donc enlevé du périmètre d'exploitation.

Afin de disposer du temps nécessaire à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure en adéquation avec le fonctionnement du futur service, la collectivité a décidé de prolonger la durée du présent contrat de concession pour une durée maximale de sept mois.

**Le Conseil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 1411-6 ;

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment en matière d'eau potable ;

Vu le contrat d'affermage conclu entre la commune de Wavignies et la société SEAO Veolia le 28 novembre 2011 ;

Vu l'avenant n°1 au contrat d'affermage relatif à la réalisation du diagnostic de l'ouvrage de production d'eau potable avec réalisation de pompages d'essai ayant pris effet le 7 juillet 2015 ;

Vu l'article L3135-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique ;

Vu l'article R3135-8 du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;

Vu le projet d'avenant de prolongation de la durée du contrat proposé par la société SEAO Veolia, annexé à la présente délibération ;

Vu l'échéance au 30 novembre 2023 du contrat précité ;

Considérant que la procédure de remise en concurrence sur un périmètre dont l'exploitation sera modifiée doit être réalisée ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services existants en faveur des usagers ;  
Considérant que le seuil mentionné à l'article R3135-8 du Code de la commande publique est respecté par le projet d'avenant susvisé ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'avenant n°2, entre la communauté de communes du Plateau Picard et la société SEAO Veolia, relatif à la prolongation du contrat pour l'exploitation d'affermage du service d'eau potable de Wavignies pour une durée maximale de 7 mois, tel qu'il est annexé à la délibération.

**AUTORISE** le président à signer ledit avenant.

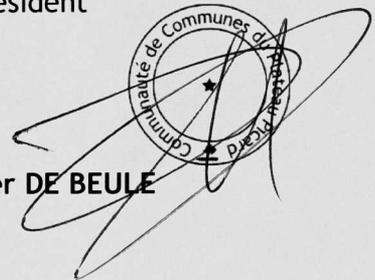
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



**Hervé PAUCELLIER**

Le Président



**Olivier DE BEULE**

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023